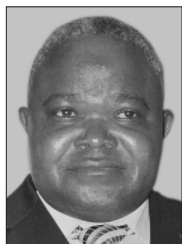


Valeurs fondamentales de la démocratie chrétienne



**Pamphile MABIALA
Mantuba-Ngoma.**
Professeur
ordinaire, Université
de Kinshasa,
Coordinateur national
de la Fondation
Konrad Adenauer.
mabiala_mantuba@
yahoo.fr

Introduction

Les partis politiques ont toujours l'obligation de penser la politique pour parer aux incertitudes des citoyens. Tout parti politique ne doit jamais négliger la formation idéologique de ses membres. Car, l'action politique doit être guidée par un ensemble d'idées-forces, de convictions et de perceptions qui fondent la conception du projet de société. La réflexion idéologique constitue un armement politique indispensable qui rend les cadres d'un parti politique plus attentifs aux sources d'inspiration de leur action, les aide à comprendre la source d'inspiration de leurs objectifs politiques.

La démocratie chrétienne se fonde sur les six valeurs fondamentales suivantes : crainte de Dieu dans l'exercice de la politique, responsabilité chrétienne, humanisme chrétien, liberté, solidarité, justice.

1. La crainte de Dieu dans l'exercice de la politique

La démocratie chrétienne fait de l'acteur politique, une créature faite à l'image de Dieu, qui veut se rendre digne de la volonté divine et qui craint Dieu non pas comme un bourreau mais comme un Père qui veut le bien de son fils et qui lui confère la sagesse nécessaire à son action politique. La crainte de Dieu conduit l'acteur politique à éviter l'égoïsme et la méchanceté dans son agir, à ne vouloir que la promotion du bien-être de sa communauté et à éviter toute attitude contraire à l'éthique. La crainte de Dieu évite à l'acteur politique d'être accusé d'enrichissement sans cause, de détournement de biens publics et d'oppression. L'exercice de la politique devient ainsi un ministère, c'est-à-dire, un service rendu à la communauté par une personne dont les qualités morales sont éprouvées.

2. La responsabilité chrétienne en politique

La démocratie chrétienne n'a pas pour ambition de mettre sur pied un Etat chrétien, mais plutôt de promouvoir une politique basée sur la responsabilité chrétienne en politique, c'est-à-dire, une politique qui s'oriente vers des

valeurs promotrices de l'image chrétienne de l'homme, en créant les conditions de leur épanouissement. Les partis chrétiens-démocrates, constatant l'échec des programmes politiques basés sur des valeurs séculières, veulent faire référence à la chrétienté pour fonder l'action politique sur des conceptions chrétiennes. La conception chrétienne de l'homme et sa responsabilité devant Dieu constituent des fondements de l'action politique. Cette responsabilité se traduit dans des politiques concrètes de protection de la liberté et de la dignité humaine.

3. L'humanisme chrétien

L'humanisme désigne l'ensemble des doctrines, voire, des attitudes tendant à considérer l'homme comme fin et valeur supérieures. L'humanisme porte l'universalisme en ce sens que la particularité individuelle garantit le respect de l'universel. Dès lors, l'humanisme conduit à refuser de fonder une définition de l'humanité sur des distinctions, des différences, de race ou de classe par exemple, et à proclamer tous les hommes égaux devant la loi au sein d'une communauté politique déterminée.

L'humanisme chrétien considère l'homme comme une créature libre. C'est pourquoi la politique chrétienne, en participant au pouvoir et en se saisissant de lui, a pour but de faciliter cette action salvatrice de l'humanité. Dans son Encyclique « *Redemptor Humanis* » (1979), le Pape Jean-Paul II réaffirme avec force l'idée que la Rédemption concerne l'humanité tout entière, car chaque homme porte en sa particularité une valeur divine.

La démocratie chrétienne a une conception précise de l'être humain. Elle revendique la dignité et la vie de l'être à toutes les phases de la croissance individuelle. Elle plaide pour une égale dignité indépendamment du sexe, de l'âge, de la race, de la nationalité, de l'infirmité, de la santé physique ou mentale, de la conviction religieuse et politique. Le respect de la dignité humaine permet le libre épanouissement de la personnalité de l'individu, celle-ci lui offrant la possibilité de prendre des décisions conscientes et moralement correctes et raisonnables. L'individu ne peut se réaliser tout seul ; il se réalise dans la communauté, ce qui implique de sa part un dévouement pour son prochain et la protection des règles et des bases de la vie commune. De plus, l'homme est conçu non pas comme un être parfait mais perfectible.

La conception chrétienne de l'homme débouche sur une conception de la nature comme condition et instrument de notre vie commune et comme création divine dotée d'une signification propre pour les générations actuelles et futures et qu'il faut sauvegarder.

4. La liberté

La démocratie chrétienne affirme que l'individu a droit à son libre épanouissement comme individu. Cela exige la mise sur pied d'une politique favorisant une large marge de liberté. La liberté de chaque individu s'arrête là où commence

celle d'autrui. La liberté comprend des droits et des obligations. Elle n'est pas au service de l'individualisme, mais elle s'exerce dans la responsabilité individuelle et dans la responsabilité solidaire. Cette liberté est garantie par le droit. La liberté est aussi promue par la justice sociale.

La démocratie chrétienne considère que la propriété privée élargit la marge dont dispose l'individu pour aménager sa vie personnelle. Pour promouvoir la liberté, de l'individu, on applique le principe de subsidiarité qui encourage l'Etat à renoncer à assumer certaines tâches pouvant être réalisées par des citoyens à l'échelle individuelle ou par diverses collectivités. La jouissance de la liberté constitue un droit égal dont les femmes et les hommes doivent jouir dans tous les domaines. L'épanouissement de la personnalité se réalise dans une société pluraliste composée de citoyens aux intérêts divergents et cette diversité crée une société libérale dans laquelle on attend une prestation de l'individu.

Pour garantir la liberté pour tous, l'ordre démocratique doit être défendu à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pareil ordre oblige l'individu libre à s'engager pour la liberté de ceux qui en sont privés.

5. La solidarité

La solidarité se fonde sur l'amour du prochain prôné par l'Evangile. Elle est comprise ici comme une disposition à s'entraider mutuellement pour garantir la vie des individus et de la communauté. Elle consiste en une responsabilité mutuelle de l'individu et de la communauté qui les obligent à coopérer pour le bien commun. L'individu doit s'aider lui-même et être prêt à aider autrui. Par son travail et sa prestation, chaque individu contribue à la communauté pour diminuer la misère autour de soi et protéger la vie des plus faibles. La communauté a l'obligation de l'aider si ses forces l'abandonnent.

La solidarité conduit à l'organisation de la sécurité sociale pour pacifier les rapports sociaux et libérer les plus démunis des contraintes de l'existence. La solidarité doit aussi se réaliser entre générations, entre les jeunes et les vieux, entre les générations présentes et futures par la promotion du développement durable.

6. La justice

La justice est fondée sur l'égalité de tous les êtres humains dans la dignité et la liberté que Dieu leur a données. Cela signifie le même droit pour tous, la protection de tous contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir et la garantie des libertés pour les plus faibles. La justice est commutative si elle fait l'application du principe de l'égalité des chances dans la promotion sociale en obligeant les membres de la société à accorder un traitement semblable à ce qui est semblable et de manière différente de ce qui est différent. La justice en matière des chances suppose que les chances dont chacun dispose dans sa vie sont réparties aussi équitablement que possible : par exemple, l'accès à l'enseignement, l'utilisation du bien commun et l'accession à la propriété privée.

La justice sociale oblige chacun à assumer ses obligations en fonction de ses capacités personnelles pour le bien de la communauté. Elle exige que l'on aide les plus faibles et les plus défavorisés parce qu'ils sont incapables de s'aider eux-mêmes. Elle refuse d'avoir dans la société des laissés-pour-compte en obligeant la société à leur offrir des conditions de vie dignes d'un être humain.

Les démocrates chrétiens s'engagent toujours pour la justice non seulement dans leur pays, mais aussi à travers le monde.

La justice sociale trouve un terrain fertile dans l'économie sociale de marché grâce à une politique de l'emploi, une politique de croissance, une politique commerciale et une politique de protection de la propriété privée, de stabilisation de la monnaie, etc., qui refuse le libéralisme sauvage et accorde une attention particulière aux éléments et principes sociaux. La sécurité sociale, comprise ici dans le sens de la couverture des risques élémentaires au cours de la vie humaine et du niveau de vie minimum compatible avec la dignité humaine, constitue l'un des éléments indispensables de l'économie sociale de marché.

Conclusion

Les valeurs fondamentales de la démocratie chrétienne visent à donner une vision éthique de la vie dans l'Etat et la société. Elles doivent servir de critère d'orientation du leader démocrate chrétien. Elles lui permettent d'être capable de défendre une politique plus soucieuse de l'épanouissement de la personne humaine, du respect du bien commun et de l'équité sociale, de la promotion du développement intégral et de la démocratie à la base, et une politique soucieuse de paix et de coexistence pacifique. ■